

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil municipal le 16 juillet 2021 à 19 h au Centre communautaire de Laurel situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord. La séance se tient par visioconférence, elle est enregistrée et sera diffusée sur le site web de la municipalité.

Étaient présents : les conseillères mesdames Suzanne Young Paradis et Miriam Rioux et les conseillers messieurs André Cliche, Eric Johnston, Yvon Paradis et David Zgodzinski.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur François Ghali

Était aussi présente : madame Véronique Cronier, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire François Ghali ouvre la séance et constate le quorum à 19 heures 01 minutes.

2021-07-1789

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim propose de retirer le point 4.4

Monsieur François Ghali demande le vote

2 pour : Mesdames Suzanne Young Paradis et Miriam Rioux

4 contre : Messieurs Eric Johnston, André Cliche, Yvon Paradis et David Zgodzinski

L'ordre du jour est modifié comme suit :

Retrait des points 4.10, 4.11 et 8.14

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du Conseil d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié.

2. DÉCLARATIONS DES ÉLUS

3. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 3.1** Suivi et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2021 ;
- 3.2** Suivi et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juin 2021 ;

4. ADMINISTRATION ET CORRESPONDANCE

- 4.1** Acceptation des rapports des salaires, des achats, des déboursés, des achats d'immobilisations pour le mois de juin 2021 ;
- 4.2** Autorisation de dépense – MRC des Pays-d'en-Haut - facture #18297 ;
- 4.3** Autorisation de dépense – MRC des Pays-d'en-Haut - facture #18308 ;
- 4.4** Dépôt du rapport de l'analyse organisationnelle de la Municipalité de Wentworth-Nord (Michel Larouche) ;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2021

- 4.5 Demande d'annulation de la facture numéro 42 ;
- 4.6 Octroi de mandat – Dossier chemin Sunny Side, référence 0250713.0001 ;
- 4.7 Pétition : circulation chemin du Lac-Notre-Dame Nord ;
- 4.8 Autorisation de dépense – MRC des Pays-d'en-Haut - facture #18179 ;
- 4.9 Mandat à octroyer à un avocat dans le cas d'une mise en demeure pour une potentielle expropriation ;
- 4.10 Appui pour l'élaboration d'un plan de développement d'une communauté nourricière ; CE POINT EST RETIRÉ
- 4.11 Appui aux professionnelles en soins des Laurentides ; CE POINT EST RETIRÉ
- 4.12 Dépôt du projet de règlement numéro 2021-588 décrétant un emprunt, remboursables sur une période n'excédant pas 25 ans pour des travaux de réfection sur des sections du chemin Jackson, de la route Principale et du chemin Millette ;
- 4.13 Autorisation de dépense – BCF s.e.n.c.r.l facture #0000572034;
- 4.14 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2020-173-1 amendant le Règlement 2020-173 sur la régie interne des Séances du Conseil municipal de Wentworth-Nord;

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1 Rapport du président du Comité Sécurité publique ;
- 5.2 Dépôt des rapports d'activités des périodes de paye #2021-12 et #2021-13;
- 5.3 Autorisation d'achat d'une génératrice pour la caserne de Montfort ;
- 5.4 Démission de l'employé #22-0136 ;
- 5.5 Fin d'emploi de l'employée #22-0138 à titre de lieutenant en premier répondant par intérim ;
- 5.6 Démission de l'employée #22-0157 ;

6. TRAVAUX PUBLICS ET GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

- 6.1 Rapport du président du Comité de voirie ;
- 6.2 Embauche d'une directrice pour le Service de la voirie ;
- 6.3 Fin d'emploi de l'employé numéro 32-0089 ;
- 6.4 Embauche d'un journalier chauffeur opérateur saisonnier ;
- 6.5 Mandat concernant la cartographie technique pour les chemins Jackson et Millette et la route Principale dans le cadre des programmes RIRL ;
- 6.6 Embauche d'un journalier saisonnier;
- 6.7 Assistance pour une demande de sécurité concernant la vitesse sur la route Principale, à l'angle du chemin du Lac-Farmer;

7. ENVIRONNEMENT

- 7.1 Rapport du président du Comité d'environnement ;

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 8.1 Rapport du président du Comité d'urbanisme ;
- 8.2 Dépôt de la liste des permis émis du 1^{er} au 30 juin 2021 ;
- 8.3 Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement 2017-498-10 amendant le règlement de zonage 2017-498
- 8.4 DM 2021-0258 : Superficie du lot 5 708 195, route Principale ;
- 8.5 PIIA 2021-0143 : Nouvelle construction d'un bâtiment principal sur le lot 5 588 284, chemin du Lac-Noiret ;
- 8.6 PIIA 2021-0348 : Nouvelle construction d'un bâtiment principal sur les lots 6 268 469 et 6 268 470, chemin des Berges-du-Nord ;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2021

- 8.7** PIIA 2021-0377 : Construction d'une maison d'invité sur les lots 6 268 469 et 6 268 470, chemin des Berges-Du-Nord ;
- 8.8** PIIA 2021-0379 : Construction d'un bâtiment accessoire de plus de 18 m² sur les lots 6 268 469 et 6 268 470, chemin des Berges-Du-Nord ;
- 8.9** PIIA 2021-0368 : Nouvelle construction d'un bâtiment principal sur le lot 5 589 884, rue des Outardes ;
- 8.10** PIIA 2021-0356 : Construction d'un garage détaché 1616, chemin Lobel ;
- 8.11** PIIA 2021-0375 : Construction d'un garage détaché - 1585, chemin des Berges-du-Nord ;
- 8.12** Demande de consultation écrite / DM 2021-0357 : Distance d'une résidence de tourisme avec une ligne de propriété ;
- 8.13** Demande de consultation écrite / DM 2021-0380 : Revêtement de toiture d'une véranda - 1945, chemin Notre-Dame Sud ;
- 8.14** Tarification annuelle pour la location à court terme ; CE POINT EST RETIRÉ

9. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10. PROJETS SPÉCIAUX

11. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2.1 DÉCLARATIONS DES ÉLUS

M. François Ghali, maire et les élus font leurs déclarations

2021-07-1790

3.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2021

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2021 avec la modification suivante :

À la résolution numéro 2021-06-1740, à l'article 2, ne pas retirer le dernier paragraphe mentionnant : Cette distance peut être inférieure lorsqu'il s'agit d'un raccordement à une rue existante, sans jamais être inférieure à quinze (15) mètres.

2021-07-1791

3.2 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUIN 2021

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Miriam Rioux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juin 2021.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2021

2021-07-1792

4.1 ACCEPTATION DES RAPPORTS DES SALAIRES, DES ACHATS, DES DÉBOURSÉS ET DES ACHATS D'IMMOBILISATION POUR LE MOIS DE JUIN 2021

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par madame Miriam Rioux

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du Conseil d'adopter le rapport des salaires, des achats, des déboursés et des achats d'immobilisation pour le mois de juin 2021.

FONDS D'ADMINISTRATION 2020		FONDS D'ADMINISTRATION 2021	
DÉBOURSÉS (incompressibles) :	47 215.00 \$	DÉBOURSÉS (incompressibles) :	35 148.64 \$
Déneigement :		Déneigement :	\$
Remboursement en capital & Intérêts	181 795.05 \$	Remboursement en capital & Intérêts	8 157.37 \$
Versement service de police		Versement service de police	227 976.00 \$
SALAIRES :		SALAIRES :	
Salaires nets :	83 608.34 \$	Salaires nets :	103 798.50 \$
Déboursés par paiement direct (D.A.S) :	58 725.68 \$	Déboursés par paiement direct (D.A.S) :	52 572.97 \$
ACHATS (lot 11) :	185 180.65 \$	ACHATS (lot 11) :	360 322.27 \$
Remise de retenues		Remise de retenues	35 391.853 \$
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT	1 415.93 \$	MRC DES PAYS-D'EN-HAUT	112 182.24 \$
Ordures et recyclage :	92 986.00 \$	Ordures et recyclage :	\$
IMMOBILISATIONS :		IMMOBILISATIONS :	
Année 2020		Année 2021	
Signalisation	8 734.96 \$	Bâtiment caserne	3 149.62 \$
Serveur	2 515.25 \$	Camion pompier	2 540.70 \$
Route 2019	36 958.48 \$	Route	2 070.56 \$
TOTAL	699 135.34 \$	TOTAL	943 310.40 \$

2021-07-1793

4.2 AUTORISATION DE DÉPENSE – MRC DES PAYS-D'EN-HAUT - FACTURE #18297

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser le paiement de la facture numéro 18297 de la MRC des Pays-d'en-Haut, pour un montant de 10 440,25 \$.

2021-07-1794

4.3 AUTORISATION DE DÉPENSE – MRC DES PAYS-D'EN-HAUT - FACTURE #18308

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser le paiement de la facture numéro 18308 de la MRC des Pays-d'en-Haut, pour un montant de 96 781,00 \$.

2021-07-1795

4.4 DÉPÔT DU RAPPORT DE L'ANALYSE ORGANISATIONNELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

Le rapport de l'analyse organisationnelle de la Municipalité de Wentworth-Nord est déposé.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2021

2021-07-1796

4.5 DEMANDE D'ANNULATION DE LA FACTURE NUMÉRO 42

ATTENDU QUE la facture #42 fait référence à l'installation d'un ponceau, sur la rue Du Domaine, propriété identifiée sous le matricule 3082-75-0243 ;

ATTENDU QUE l'installation de ce ponceau a permis à la municipalité de créer un très grand bassin de rétention sédimentation sur le terrain en question pour ralentir le flux laminaire et ainsi régler un problème d'accumulation de l'eau qui stagnait pendant quelques jours sur au moins une largeur d'une voie de circulation ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'annuler la facture numéro 42, matricule 3082-75-0243.

2021-07-1797

4.6 OCTROI DE MANDAT – DOSSIER CHEMIN SUNNY SIDE, RÉFÉRENCE 0250713.0001

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une mise en demeure de Miller Thomson Avocats, dossier 0250713.0001 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'octroyer le mandat à Me Caroline Charron, de la firme DHC avocats, afin de représenter la municipalité dans le dossier concernant le chemin Sunny Side, référence 0250713.0001.

2021-07-1798

4.7 PÉTITION : CIRCULATION CHEMIN DU LAC-NOTRE-DAME NORD

ATTENDU la pétition reçue à la municipalité relativement au problème grandissant de circulation routière ;

ATTENDU l'augmentation significative du trafic routier depuis 10 ans sur le chemin Notre-Dame Nord due au développement immobilier ;

ATTENDU le non-respect permanent de la limite de vitesse à 30 km/h ;

ATTENDU la hausse majeure du passage des camions et autres véhicules lourds de construction ;

ATTENDU QUE la vitesse excessive des véhicules menace la sécurité dans une zone de villégiature où les entrées cachées de résidence sont nombreuses ;

ATTENDU QUE la marche et le cyclisme sur le chemin Notre-Dame Nord sont devenus dangereux ;

ATTENDU la pollution sonore liée à la circulation dense de camions ;

EN CONSÉQUENCE,

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2021

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal :

De mettre en place des mesures de protection de la sécurité des résidents,

De mettre en place des mesures d'atténuation des effets de la circulation en concertation avec les résidents,

De sensibiliser les compagnies de construction et de livraison de matériaux à la réglementation en place sur la vitesse,

De faire appel aux autorités responsables (ministre du Transport, service de police, etc.) afin d'assurer une présence accrue aux heures de pointe (à partir de 6h30 et 15h30) afin de faire respecter la limite de vitesse de 30 km/h.

2021-07-1799 4.8 AUTORISATION DE DÉPENSE – MRC DES PAYS-D'EN-HAUT - FACTURE #18179

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser le paiement de la facture numéro 18179 de la MRC des Pays-d'en-Haut, pour un montant de 100 874,00 \$.

2021-07-1800 4.9 MANDAT À OCTROYER À UN AVOCAT DANS LE CAS D'UNE MISE EN DEMEURE POUR UNE POTENTIELLE EXPROPRIATION

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser madame Véronique Cronier, Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, à mandater un avocat dans le cas d'une mise en demeure pour une potentielle expropriation.

4.10 APPUI POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT D'UNE COMMUNAUTÉ NOURRICIÈRE

Ce point est retiré

4.11 APPUI AUX PROFESSIONNELLES EN SOINS DES LAURENTIDES

Ce point est retiré

2021-07-1801 4.12 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-588 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT, REMBOURSABLES SUR UNE PÉRIODE N'EXCÉDANT PAS 25 ANS POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR DES SECTIONS DU CHEMIN JACKSON, DE LA ROUTE PRINCIPALE ET DU CHEMIN MILLETTE

ATTENDU l'avis de motion donné par la conseillère madame Suzanne Young Paradis lors de la séance extraordinaire tenue le 9 juillet 2021 ;

ATTENDU QUE les travaux concernent des dépenses d'infrastructures de voirie;

ATTENDU QU'un estimé des travaux d'interventions curatives visent les segments 3-1, 3-2, 3-5, 3-6, 3-10, 3-11, 3-12, 3-13, 3-14, 3-15, et 3-17 de la Route Principale des documents préparés par Arrimage.com, ingénieurs, le 27 avril 2021 portant le

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2021

numéro de plan RIRL 2020-1085 pour un montant de 11 441 525 \$ produit en annexe A aux présentes;

ATTENDU QU'un estimé des travaux d'interventions curatives issus d'un PIIRL visent les segments 6-5 et 6-6 du chemin Jackson selon des documents préparés par Arrimage.com, ingénieurs, le révisé le 4 mai 2021 portant le numéro de plan RIRL 2020-1090 pour un montant de 1 312 915 \$ produit en annexe B aux présentes;

ATTENDU QU'un estimé des travaux d'interventions curatives visent les segments 2-4 du chemin Millette documents préparés par Arrimage.com, ingénieurs, le 5 mai 2021 portant le numéro de plan RIRL 2020-1105 pour un montant de 1 207 245 \$ produit en annexe C aux présentes

ATTENDU l'entente intermunicipale entre la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles et la Municipalité de Wentworth-Nord signée le _____ concernant le partage des coûts faisant partie intégrante de ce règlement;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une aide financière de 9 663 054 \$ aux termes d'une confirmation du Programme d'aide à la voirie local en date du 31 mars 2021 produite en annexe D des présentes;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une aide financière de 927 526 \$ aux termes d'une confirmation du Programme d'aide à la voirie local en date du 31 mars 2021 produite en annexe E des présentes;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une aide financière de 1 008 714 \$ aux termes d'une confirmation du Programme d'aide à la voirie local en date du 31 mars 2021 produite en annexe F des présentes;

ATTENDU QUE la contribution de la municipalité de la Municipalité est fixée à 10 % de la confirmation de Programme d'aide à la voirie locale, volet Redressement Infrastructures Routières Locales (RIRL);

ATTENDU QUE selon l'article 1063 1^{er} alinéa du Code municipal, le remboursement de l'emprunt est assuré par les revenus généraux de la municipalité ou est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE selon l'article 1061 du Code municipal, le règlement d'emprunt ne requiert que l'avis du ministre puisque les travaux reçoivent une aide financière du gouvernement du Québec à un maximum de 90% des dépenses admissibles;

ATTENDU QUE toute dépense assujettie à cet emprunt doit être au préalable justifiée et autorisée par le conseil municipal au moyen d'une résolution adoptée à cet effet ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal d'est engagé à ce que les seuls fonds à utiliser sur ce prêt soient pour les travaux exacts décrits dans les annexes A, B et C du règlement et que par conséquent, les fonds non utilisés ne seront pas empruntés;

DEMANDE DE VOTE PAR MONSIEUR FRANÇOIS GHALI

2 pour : Mesdames Suzanne Paradis et Miriam Rioux

4 contre : Messieurs David Zgodzinski, André Cliche, Yvon Paradis et Eric Johnston

EN CONSÉQUENCE,

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2021

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par madame Miriam Rioux

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du Conseil municipal de rejeter le dépôt du projet de règlement numéro 2021-588 décrétant des dépenses en réhabilitation de chaussée et un emprunt au montant de 13 961 684 \$ remboursable sur une période n'excédant pas 25 ans pour des travaux de réfection sur des sections du chemin Jackson, de la route Principale et du chemin Millette.

2021-07-1802

4.13 AUTORISATION DE DÉPENSE – BCF S.E.N.C.R.L FACTURE # 0000572034

Madame Suzanne Paradis émet sa dissidence

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser le paiement de la facture numéro 0000572034 de la firme BCF s.e.n.c.r.l, pour un montant de 15 367.11 \$.

Toutefois, le Conseil se réserve le droit de faire une demande de remboursement si ces frais sont jugés irraisonnables.

2021-07-1803

4.14 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-173-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2020-173 SUR LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL MUNICIPAL DE WENTWORTH-NORD

Le conseiller monsieur Eric Johnston

- Donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement 2020-173-1 amendant le Règlement 2020-173 sur la Régie interne du Conseil municipal de Wentworth-Nord sera adopté ;
- Dépose le projet de règlement 2020-173-1.

5.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE

2021-07-1804

5.2 DÉPÔT DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES PÉRIODES DE PAYES # 2021-12 ET # 2021-13 DES POMPIERS ET PREMIERS RÉPONDANTS

Il est proposé par madame Miriam Rioux, appuyée par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'accepter le dépôt des rapports d'activités des périodes de paye # 2021-12 et # 2021-13 des pompiers et premiers répondants et d'entériner le paiement des pompiers et premiers répondants pour les interventions suivantes :

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2021

	# d'heures	Montant	Entraide à facturer
Pompiers 6 sorties	68.5	1 846.34 \$	
Premiers répondants			1 438.02 \$
Prévention			2 402.85 \$
Divers en caserne			1 148.68 \$
Travail administratif			1 600.92 \$
Travail constable			4 346.00 \$
Garde externe			816.00 \$
Pratique premiers répondants			
Formation pompiers			
Formation premiers répondants			
TOTAL :			13 598.81 \$

2021-07-1805

5.3 AUTORISATION D'ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE POUR LA CASERNE DE MONTFORT

ATTENDU QUE la caserne de Montfort avait été ciblée pour l'installation d'une génératrice afin de pouvoir établir un centre temporaire aux sinistrés, ainsi qu'un centre secondaire des mesures d'urgence ;

ATTENDU QU'un montant de 12 000 \$ devait servir à l'achat d'une génératrice pour la caserne de Montfort ;

ATTENDU QUE la Directrice du Service des incendies et des premiers répondants a procédé à un appel d'offres le 21 juin 2021 pour l'achat d'une génératrice pour la caserne de Montfort ;

ATTENDU QUE seulement 2 soumissions sur 5 ont été obtenues ;

Laniel Électricien	29 800 \$ plus taxes
Génératrice Drummond	40 500 \$ plus taxes

ATTENDU les recommandations de la directrice du Service des incendies et des premiers répondants ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur David Zgodzinski

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser l'achat d'une génératrice pour la caserne de Montfort auprès de la compagnie Labrosse & Laniel Électrique inc. pour un montant de 34 262,55 \$ taxes incluses.

2021-07-1806

5.4 DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ #22-0136

ATTENDU la réception de la lettre de démission en date du 6 juillet 2021 de l'employé numéro 22-0136 ;

EN CONSÉQUENCE,

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2021

Il est proposé par madame Miriam Rioux, appuyée par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter la démission de l'employé numéro 22-0136 et de lui souhaiter le meilleur des succès dans ses projets futurs.

2021-07-1807

5.5 FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉE #22-0138 À TITRE DE LIEUTENANT EN PREMIER RÉPONDANT PAR INTÉRIM

ATTENDU l'indisponibilité de l'employée pour s'acquitter de ses tâches telles que de demandé pour le poste de lieutenant en premier répondant ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de mettre fin à l'emploi de l'employée #22-0138 à titre de lieutenant en premier répondant par intérim.

2021-07-1808

5.6 DÉMISSION DE L'EMPLOYÉE #22-0157

ATTENDU la réception de la lettre de démission en date du 1^{er} juillet 2021 de l'employée numéro 22-0157 ;

ATTENDU QUE l'employée a donné un préavis de deux semaines, soit du 1^{er} au 15 juillet 2021 inclusivement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter la démission de l'employée numéro 22-0157 et de lui souhaiter le meilleur des succès dans ses projets futurs.

6.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ VOIRIE

2021-07-1809

6.2 EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE POUR LE SERVICE DE LA VOIRIE

ATTENDU QUE le poste de directeur/directrice au Service de la voirie a été affiché;

ATTENDU QUE des entrevues se sont tenues afin de pourvoir ce poste ;

ATTENDU la recommandation de la Directrice générale et Secrétaire-trésorière par intérim ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par madame Miriam Rioux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de procéder à l'embauche de madame Ariane Gagné-Daoulas à titre de directrice du Service de la voirie, et d'autoriser madame Véronique Cronier, Directrice générale et Secrétaire-trésorière par intérim à négocier les termes et les conditions d'embauche.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2021

2021-07-1810

6.3 FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 32-0089

ATTENDU QUE la performance de l'employé numéro 32-0089 n'est pas satisfaisante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'entériner la fin d'emploi de l'employé portant le numéro 32-0089.

2021-07-1811

6.4 EMBAUCHE D'UN JOURNALIER CHAUFFEUR OPÉRATEUR SAISONNIER

ATTENDU la résolution numéro 2021-06-1784 permettant l'embauche de 3 journaliers saisonniers;

ATTENDU QUE monsieur Billy Guenette détient les qualifications nécessaires afin de remplir les tâches de chauffeur opérateur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Miriam Rioux, appuyée par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'embaucher monsieur Billy Guenette à titre de journalier chauffeur opérateur saisonnier sur appel pour le Service de la voirie.

2021-07-1812

6.5 MANDAT CONCERNANT LA CARTOGRAPHIE TECHNIQUE POUR LES CHEMINS JACKSON ET MILLETTE ET LA ROUTE PRINCIPALE DANS LE CADRE DES PROGRAMMES RIRL

ATTENDU la résolution numéro 2021-06-1783, adoptée lors de la Séance extraordinaire tenue le 28 juin 2021, autorisant le lancement d'un appel d'offres pour le mandat d'arpentage technique ;

ATTENDU QUE le Directeur par intérim du Service de la voirie a procédé à un appel d'offres ;

ATTENDU la nécessité d'obtenir des levées de terrains pour faire la superposition de l'image Google map à notre dessin Autocad;

ATTENDU la réception d'une seule soumission ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'octroyer le mandat pour faire la superposition de l'image Google map à notre dessin Autocad pour les chemins Jackson et Millette et la route Principale dans le cadre des programmes RIRL à monsieur Nicholas Cyr, T.P. de l'entreprise Nivelaxe inc. pour un montant de 1 609.65 \$ taxes incluses.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2021

2021-07-1813

6.6 EMBAUCHE D'UN JOURNALIER SAISONNIER

ATTENDU la fin d'emploi de l'employé numéro 32-0089;

ATTENDU le besoin du Service de la voirie de pourvoir à ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de procéder à l'embauche de monsieur Éric Léveillé à titre de journalier saisonnier sur appel pour le Service de la voirie.

2021-07-1814

6.7 ASSISTANCE POUR UNE DEMANDE DE SÉCURITÉ CONCERNANT LA VITESSE SUR LA ROUTE PRINCIPALE, À L'ANGLE DU CHEMIN DU LAC-FARMER

ATTENDU la demande de citoyens afin de mettre en place une réduction de la vitesse à 50 km/h sur la route Principale, à l'angle du chemin du Lac-Farmer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Miriam Rioux, appuyée par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de faire une demande auprès de la Sûreté du Québec, pour une présence policière plus accrue, ainsi qu'auprès du ministère des Transports du Québec afin de procéder à l'installation d'un panneau d'arrêt au coin de la route Principale à l'angle du chemin du Lac-Farmer (section appartenant au MTQ) .

7.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

8.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE L'URBANISME

2021-07-1815

8.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS DU 1^{ER} AU 30 JUIN 2021

La liste de tous les permis émis du 1^{er} au 30 juin 2021 est déposée.

2021-07-1816

8.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2017-498-10 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2017-498

Le conseiller monsieur André Cliche

- Donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement 2017-498-10 modifiant le règlement de zonage 2017-498 sera adopté ;
- Dépose le projet de règlement 2017-498-10

2021-07-1817

8.4 DM 2021-0258 : SUPERFICIE DU LOT 5 708 195, ROUTE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure numéro 2021-0258 vise à autoriser que le lot 5 708 195 du cadastre du Québec possède une superficie de 27 813,80 mètres carrés ;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2021

ATTENDU QUE ce lot projeté est situé dans la zone agroforestière AF-16 dans laquelle on exige qu'un lot à bâtir doit respecter une superficie minimale de 40 000 mètres carrés ;

ATTENDU QUE ce lot aurait été créé lors de la réforme cadastrale dans ce secteur en 2017 et qu'il ne bénéficierait donc pas d'un privilège au lotissement ;

ATTENDU l'impossibilité pour le propriétaire d'acquérir du terrain adjacent afin de le rendre sa superficie conforme en raison de la présence du chemin de la Loutre, de la route Principale, d'une sablière et d'un lot construit ;

ATTENDU QUE ce lot est adjacent à la zone habitation H-49 (Grand-Lac-Noir) dans laquelle on exige que les terrains possèdent une superficie de 7 500 mètres carrés, une largeur minimale de 50 mètres et une profondeur minimale de 60 mètres ;

ATTENDU QU'il demeure toujours possible pour le demandeur de soumettre une demande de changement de zonage visant à demander une modification au plan de zonage qui visera à modifier la délimitation de la zone Habitation H-49 et la zone agroforestière Af-16 de manière à inclure le lot 5 708 195 du cadastre du Québec dans la zone habitation H-49 ;

ATTENDU QUE la demande n'est pas mineure et que la demande de changement de zonage serait l'option la plus logique et cohérente dans le cadre de cette demande ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal de refuser cette demande de dérogation mineure;

DEMANDE DE VOTE PAR MONSIEUR YVON PARADIS

5 pour : Mesdames Suzanne Paradis et Miriam Rioux et messieurs Eric Johnston, David Zgodzinski et André Cliche

1 contre : Monsieur Yvon Paradis

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur David Zgodzinski

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du Conseil municipal de refuser cette demande de manière à autoriser que le lot 5 708 195 du cadastre du Québec possède une superficie de 27 813,80 mètres carrés au lieu de posséder une superficie minimale de 40 000 mètres carrés, tel que prévu à la grille des usages et normes de la zone agroforestière AF-16.

De procéder au remboursement des frais de 400\$ pour la demande de dérogation mineure;

Et suggèrent toutefois au demandeur de soumettre une demande de changement de zonage.

2021-07-1818

8.5 PIIA 2021-0143 : NOUVELLE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LE LOT 5 588 284, CHEMIN DU LAC-NOIRET

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2021-0142 vise la construction d'une résidence principale d'un (1) étage sur le lot 5 588 284 du cadastre du Québec ;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2021

ATTENDU QUE le projet du demandeur a déjà été accepté par le conseil municipal dans le cadre de la résolution 2021-04-1635 en date du 16 avril dernier ;

ATTENDU QUE des modifications au projet du demandeur ont déjà été acceptées par le conseil municipal dans le cadre de la résolution 2021-05-1684 en date du 21 mai 2021 dernier et la résolution 2021-06-1751 en date du 18 juin dernier ;

ATTENDU QU'une nouvelle modification a été apportée au plan de façon à modifier les fermes de toit, retirer la mezzanine et modifier la dimension et la localisation des portes et fenêtres ;

ATTENDU QUE cette modification au plan est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE l'implantation proposée de la résidence tient compte des caractéristiques topographiques du terrain ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement extérieur en bois de grange de couleur « Gris brun » ;
- Un revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte de couleur « Noir » ;
- Des avant-toits construits en bois de couleur « Cèdre » ;
- Un revêtement de toiture pour les avant-toits en tôle de couleur « Anthracite » ;
- Des fenêtres, portes et portes de garage de couleur « Kaki » ;
- Des soffites et des fascias en bois de grange de couleur « Gris brun » ;

ATTENDU QUE l'architecture et les couleurs des matériaux proposés permettront d'assurer une intégration discrète du bâtiment au paysage et à l'environnement naturel ;

ATTENDU QUE l'éclairage extérieur se limite au niveau des portes extérieures ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire municipal du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par madame Miriam Rioux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet et de permettre d'apporter l'addenda nécessaire au permis de construction 2021-0142.

2021-07-1819

8.6 PIIA 2021-0348 : NOUVELLE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LES LOTS 6 268 469 ET 6 268 470, CHEMIN DES BERGES-DU-NORD

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2021-0347 vise la construction d'une résidence principale d'un (1) étage comprenant un rez-de-jardin en partie arrière sur les lots 6 268 469 et 6 268 470 du cadastre du Québec ;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2021

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE la volumétrie et l'architecture du bâtiment s'agencent bien avec les résidences adjacentes ;

ATTENDU l'architecture du bâtiment tient compte des caractéristiques topographiques du terrain et permet d'assurer son intégration dans le paysage ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement extérieur en bois de cèdre teint de couleur « Agent de vieillissement » ;
- Un revêtement de toit plat en membrane élastomère, gravier ou végétal ;
- Des fenêtres et portes en aluminium de couleur « Noir » ;
- Des soffites et fascias de couleur « Noir mat » ;

ATTENDU QUE les couleurs des matériaux proposés permettront d'assurer une intégration discrète du bâtiment au paysage et à l'environnement naturel ;

ATTENDU QUE l'éclairage extérieur-prévoyait l'utilisation d'un éclairage extérieur décoratif destiné à éclairer certains arbres localisés à proximité de la résidence ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandaient unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de construction 2021-0347, conditionnellement à ce qu'une modification au plan soit apportée de façon à ne pas prévoir l'utilisation d'un éclairage extérieur à la base des arbres ;

ATTENDU QUE pour donner suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, le demandeur a modifié son plan de manière à ne plus prévoir l'utilisation d'un éclairage extérieur à la base des arbres ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de construction 2021-0347.

2021-07-1820

8.7 PIIA 2021-0377 : CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'INVITÉ SUR LES LOTS 6 268 469 ET 6 268 470, CHEMIN DES BERGES-DU-NORD

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2021-0376 vise la construction d'une maison d'invité d'un (1) étage en cour avant sur les lots 6 268 469 et 6 268 470 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2021

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement extérieur en bois de cèdre teint de couleur « Agent de vieillissement » ;
- Un revêtement de toit plat en membrane élastomère, gravier ou végétal ;
- Des fenêtres et portes en aluminium de couleur « Noir » ;
- Des soffites et fascias de couleur « Noir mat » ;

ATTENDU QUE la proposition de construction s'agence bien au bâtiment principal, autant en ce qui concerne l'architecture, que les matériaux proposés ;

ATTENDU QUE l'éclairage extérieur est limité au niveau de la porte d'entrée principale ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire municipal du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de construction 2021-0376.

2021-07-1821

8.8 PIIA 2021-0379 : CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE DE PLUS DE 18 M² SUR LES LOTS 6 268 469 ET 6 268 470, CHEMIN DES BERGES-DU-NORD

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2021-0378 vise la construction d'un solarium en cour avant ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement extérieur en bois de cèdre teint de couleur « Agent de vieillissement » ;
- Un revêtement de toit plat en membrane élastomère, gravier ou végétal ;
- Des fenêtres et portes en aluminium de couleur « Noir » ;
- Des soffites et fascias de couleur « Noir mat » ;

ATTENDU QUE la proposition de construction s'agence bien au bâtiment principal, autant en ce qui concerne l'architecture, que les matériaux proposés ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet ;

EN CONSÉQUENCE,

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2021

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par madame Miriam Rioux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2021-0378.

2021-07-1822

8.9 PIIA 2021-0368 : NOUVELLE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LE LOT 5 589 884, RUE DES OUTARDES

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2021-0367 vise la construction d'une résidence principale d'un (1) étage comprenant un rez-de-jardin en partie arrière sur le lot 5 589 884 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE la volumétrie et l'architecture du bâtiment s'agencent bien avec les résidences adjacentes ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement extérieur en fibre de bois de marque Canoxel de couleur « Granite » ou « Cliffside » ;
- Un revêtement extérieur en pierre de couleur « Gris » ;
- Un revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte de couleur « Cèdre rustique » ou « Bois champêtre » ;
- Des fenêtres et portes en aluminium de couleur « Noir » ;
- Une porte d'entrée avec des petites fenêtres en bois de cèdre teint de couleur « Naturel » ;
- Des soffites et des fascias de couleur « Noir » ;

ATTENDU QUE les couleurs des matériaux proposés permettront d'assurer une intégration discrète du bâtiment au paysage et à l'environnement naturel ;

ATTENDU QUE l'éclairage extérieur est adéquat ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire municipal du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Miriam Rioux, appuyée par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de construction 2021-0367.

2021-07-1823

8.10 PIIA 2021-0356 : CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ 1616, CHEMIN LOBEL

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2021-0355 vise la construction d'un garage détaché comprenant un abri d'auto en cour avant ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501 ;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2021

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement extérieur en pierre de couleur « Beige » ;
- Un revêtement extérieur en Canexel de couleur « Rouge champagne » ;
- Un revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte de couleur « Brun 2 tons » ;
- Des soffites et des fascias de couleur « Brun » ;
- Des portes de garage, une porte d'entrée et des fenêtres en aluminium de couleur « Brun » ;

ATTENDU QUE l'implantation du garage détaché est adaptée à la topographie du terrain et limitera le nombre d'arbres à abattre ;

ATTENDU le choix des matériaux et la couleur proposée pour le garage seront identiques ou similaires à ceux du bâtiment principal ;

ATTENDU QUE l'éclairage extérieur se veut avant tout discret et fonctionnel ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2021-0355.

2021-07-1824

8.11 PIIA 2021-0375 : CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ - 1585, CHEMIN DES BERGES-DU-NORD

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2021-0374 vise la construction d'un garage détaché en cour latérale droite ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement extérieur en brique de couleur « Noir » ;
- Un revêtement de toiture en membrane élastomère de couleur « Noir » ;
- Un revêtement de toiture pour la marquise en tôle de couleur « Noir » ;
- Des soffites et des fascias de couleur « Noir » ;
- Une porte de garage, une porte d'entrée et des fenêtres en aluminium de couleur « Noir » ;

ATTENDU QUE l'architecture, le choix des matériaux et la couleur proposée pour ce bâtiment accessoire s'agenceront bien avec le bâtiment principal ;

ATTENDU QUE l'éclairage extérieur est adéquat ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2021

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2021-0374.

2021-07-1825

8.12 DEMANDE DE CONSULTATION ÉCRITE / DM 2021-0357 : DISTANCE D'UNE RÉSIDENCE DE TOURISME AVEC UNE LIGNE DE PROPRIÉTÉ

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser que la résidence du 537, route Principale, qui est destinée à faire l'usage de Résidence de tourisme du groupe Commerce comme usage principal, soit implantée à une distance de 5,66 mètres d'une ligne de terrain au lieu d'être située à au moins 25 mètres de toute autre ligne de propriété, tel que prescrit à la réglementation ;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure ;

ATTENDU QUE suite aux recommandations du gouvernement du Québec, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal peut être remplacée par une consultation écrite, annoncée par un avis public préalable de 15 jours, et ce, sans désigner l'acte prioritaire par un vote des deux tiers des membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Miriam Rioux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal que la procédure permettant aux citoyens de se faire entendre lors de la séance du Conseil municipal et prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit remplacée par une consultation écrite annoncée par un avis public préalable de 15 jours et ce, sans désigner l'acte prioritaire par un vote des deux tiers des membres du conseil ;

Que madame Véronique Cronier, Directrice générale et Secrétaire-trésorière par intérim, publie un avis annonçant cette procédure de consultation écrite pour la demande de dérogation mineure numéro DM 2021-0357.

2021-07-1826

8.13 DEMANDE DE CONSULTATION ÉCRITE / DM 2021-0380 : REVÊTEMENT DE TOITURE D'UNE VÉRANDA - 1945, CHEMIN NOTRE-DAME SUD

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure numéro 2021-0380 vise à autoriser que la toiture d'une véranda soit en polycarbonate translucide lorsque la toiture de la résidence principale est bardeau d'asphalte bien que la réglementation stipule que les matériaux doivent être choisis parmi ceux utilisés sur le bâtiment principal ;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure ;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2021

ATTENDU QUE suite aux recommandations du gouvernement du Québec, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal peut être remplacée par une consultation écrite, annoncée par un avis public préalable de 15 jours, et ce, sans désigner l'acte prioritaire par un vote des deux tiers des membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur David Zgodzinski

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal que la procédure permettant aux citoyens de se faire entendre lors de la séance du Conseil municipal et prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit remplacée par une consultation écrite annoncée par un avis public préalable de 15 jours et ce, sans désigner l'acte prioritaire par un vote des deux tiers des membres du conseil ;

Que madame Véronique Cronier, Directrice générale et Secrétaire-trésorière par intérim, publie un avis annonçant cette procédure de consultation écrite pour la demande de dérogation mineure numéro DM 2021-0380.

8.14 TARIFICATION ANNUELLE POUR LA LOCATION À COURT TERME

Ce point est retiré

9.LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10. PROJETS SPÉCIAUX

11. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC

2021-07-1827

11.1 ÉLECTIONS MUNICIPALES

ATTENDU QUE les élections municipales auront lieu en novembre 2021 ;

ATTENDU QUE le vote par correspondance est un outil de participation important pour nos résidents ;

ATTENDU QU'il y a plusieurs étapes qui doivent être suivies par les non-résidents pour pouvoir voter ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'afficher dans les 14 prochains jours les informations sur la façon de s'inscrire sur la liste électorale et sur la façon de voter par correspondance.

2021-07-1828

11.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT

ATTENDU QU'il est important de procéder le plus rapidement possible avec les 3 projets routiers pour lesquels nous avons reçu une subvention totalisant 11 599 294\$;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2021

ATTENDU QU'il est de la responsabilité de la direction générale de s'assurer que tous les aspects de tous les règlements de prêt sont correctement planifiés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal :

Que la direction générale convoque une réunion extraordinaire dès qu'elle est convaincue que le dossier a été entièrement finalisé, et ce au plus tard le 23 juillet 2021.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire, monsieur François Ghali, fait lecture des questions reçues et y répond. Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

CERTIFICAT DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je soussignée Véronique Cronier certifie que des crédits sont disponibles pour toutes les dépenses autorisées à l'intérieur de ce procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Wentworth-Nord ce 16 juillet 2021.

2021-07-1829

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil de lever la séance ordinaire à 20 heures 55 minutes

François Ghali
Maire

Véronique Cronier
Directrice générale
et secrétaire-trésorière par intérim